

Point de presse du Conseil d'Etat

10 février 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat
Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Déjeuner en l'honneur de M. Petteri Taalas, nouveau secrétaire général de l'OMM	4
Genève-Confédération	5
Genève rappelle l'importance du Fonds pour la sécurité intérieure	5
Oui à la mise à jour de la protection des biotopes et sites marécageux d'importance nationale	5
Visite confédérale dans le canton d'Uri.....	6
Genève	7
Consultation transversale des collaborateurs : plus de 3000 suggestions enregistrées.....	7
La Feuille d'avis officielle sera électronique et gratuite	8
Vicariat épiscopal : l'abbé Desthieux remplace Monseigneur Farine	8
Modification de trois annexes du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques	9
Initiative « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » : validité constatée	9
Aboutissement de trois référendums cantonaux.....	10
Agenda des invitations à la presse	11

Déjeuner en l'honneur de M. Petteri Taalas, nouveau secrétaire général de l'OMM

Le Conseil d'Etat a donné un déjeuner en l'honneur de M. **Petteri Taalas**, à l'occasion de sa prise de fonction en qualité de secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) le 1^{er} janvier dernier, pour un mandat de quatre ans.

Né en 1961 à Helsinki, M. Taalas est titulaire d'un doctorat en météorologie de l'Université d'Helsinki obtenu en 1993. Il est également au bénéfice de diplômes de gestion et de gestion des cadres de cette même université. Il a notamment occupé les fonctions de directeur du département du développement et des activités régionales à l'OMM et de directeur de l'Institut météorologique finlandais. M. Taalas est en outre l'auteur d'une cinquantaine d'articles sur les techniques satellitaires, les changements planétaires, le climat et la chimie de l'atmosphère.



Genève rappelle l'importance du Fonds pour la sécurité intérieure

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation fédérale relative à la reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant sur la création du Fonds pour la sécurité intérieure (développement de l'acquis de Schengen).

Le Fonds pour la sécurité intérieure a pour but d'améliorer la protection des frontières extérieures Schengen, ainsi qu'à réduire le nombre d'entrées illégales. Cependant, il vise également à faciliter et à accélérer l'entrée des personnes autorisées à voyager.

Le Fonds pour la sécurité intérieure succède au Fonds pour les frontières extérieures, auquel la Suisse participait depuis 2009 et qui est arrivé à son terme à la fin de l'année 2013.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a mis en exergue l'importance de cet instrument financier pour le canton de Genève qui dispose, par son aéroport international, d'une frontière extérieure Schengen.

Au niveau stratégique, le Conseil d'Etat a proposé d'utiliser ce nouvel instrument financier en vue de mettre en œuvre des mesures prévues dans le cadre du plan d'action national en matière de gestion intégrée des frontières (IBM).

Le Conseil d'Etat a par ailleurs informé les autorités fédérales qu'il formulera ses priorités lors de la préparation du programme relatif à la mise en œuvre de ce nouvel instrument financier.

*Pour toute information complémentaire : M. Redouane Saadi, secrétaire général adjoint, DSE,
☎ 022 327 92 10.*

Oui à la mise à jour de la protection des biotopes et sites marécageux d'importance nationale

Le Conseil d'Etat a répondu à une [procédure d'audition](#) concernant la révision des ordonnances sur la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale lancée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

Cette révision, avant tout technique et basée sur les données principalement transmises par les cantons, vise à fournir à ces derniers des bases précises et actuelles pour la mise en œuvre de la protection de la nature et du paysage.

Le maintien, voire la promotion de la biodiversité par le biais notamment d'une gestion appropriée des milieux naturels de haute qualité biologique, fait partie des préoccupations du canton de Genève, qui recèle une grande richesse en espèces de la faune et de la flore, abritant parfois des populations uniques en Suisse. Au-delà de garantir la pérennité de ces milieux et des espèces qui en dépendent, il est nécessaire d'assurer une

bonne intégration de ces biotopes auprès de la population et, plus particulièrement, des exploitants, dont les terrains concernés peuvent être liés à leur outil de travail.

Les modifications consistent principalement en des ajustements des périmètres aux limites parcellaires, permettant ainsi de mieux identifier les acteurs concernés. S'agissant de quelques nouveaux objets, une période d'information et d'adaptation sera nécessaire pour définir avec les intéressés la meilleure solution possible pour une mise en œuvre efficace du maintien et de la valorisation de ces ressources naturelles.

Considérant qu'une infrastructure écologique intacte joue un rôle central dans le développement de la biodiversité et du cadre de vie, le canton de Genève soutient globalement les modifications et ajouts mis en consultation.

Néanmoins, le gouvernement genevois rappelle sa demande récurrente que, d'une part, la charge administrative pour les cantons soit conservée à un moindre niveau et que, d'autre part, le financement fédéral soit assuré à la hauteur des objectifs visés.

Pour toute information complémentaire : M. Bertrand von Arx, directeur biodiversité, direction générale de l'agriculture et de la nature, DETA, ☎ 022 388 55 61.

Visite confédérale dans le canton d'Uri

Les 11 et 12 février prochains, le Conseil d'Etat se rend en visite confédérale dans le canton d'Uri. Cette rencontre entre les autorités des deux cantons est la première du genre. Outre les divers entretiens entre les deux gouvernements à l'Hôtel de Ville d'Altdorf, cette visite sera également l'occasion d'échanger sur des dossiers concernant les deux gouvernements, notamment en matière de péréquation fiscale.



L'an passé, le Conseil d'Etat avait été reçu dans ce contexte par les autorités de Bâle-Ville (voir [point de presse du 30 septembre 2015](#)).

Consultation transversale des collaborateurs : plus de 3000 suggestions enregistrées

La consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs des sept départements de l'administration cantonale, organisée par le Conseil d'Etat selon une démarche officialisée dans un [protocole d'accord](#) signé le 17 décembre 2015 avec les organisations représentatives du personnel de l'Etat, a pris fin le 4 février dernier.

Au total, 948 réponses ont été enregistrées, permettant de recueillir plus de 3000 suggestions, remarques ou propositions permettant d'améliorer l'efficacité, éviter des lourdeurs administratives, faire des économies et/ou procurer de nouvelles recettes à l'Etat de Genève. Les réponses et propositions, qui pouvaient être effectuées de manière individuelle ou en groupe, se répartissent de la façon suivante :

	Nombre de réponses enregistrées	Nombre de propositions formulées
PRE	33	82
DF	131	333
DIP	441	1675
DSE	174	457
DALE	48	145
DETA	84	287
DEAS*	37*	91*
Total	948	3070

**A noter que ces résultats n'englobent pas les réponses recueillies lors du sondage organisé en décembre 2015 par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). L'extraction des propositions formulées lors de ce questionnaire spécifique qui, pour rappel, a servi de projet pilote à l'élaboration de la consultation transversale, a eu pour résultat plus de 1650 propositions, suggestions ou remarques supplémentaires actuellement en cours d'analyse. Une communication spécifique aux collaborateurs du DEAS sera effectuée d'ici fin février 2016.*

Le Conseil d'Etat tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur participation et leurs observations très constructives. Un travail de classification et de consolidation des réponses par les référents désignés par chaque conseiller-ère d'Etat a d'ores et déjà commencé. Cette approche consiste à différencier les propositions transversales de celles spécifiques à chaque département, puis de les classer selon trois thématiques (pistes d'économies, amélioration de l'efficacité, augmentation des recettes) et, pour chacune de ces thématiques, selon cinq catégories (ressources humaines, organisation interne/processus, logistique, prestations, autres).

Tenant son engagement de transparence, le Conseil d'Etat procédera sans a priori et avec rigueur à l'analyse de ces propositions ainsi référencées durant la première quinzaine de mars. Une synthèse sera produite à

l'issue de cette analyse et l'ensemble des documents menant à cette synthèse seront rendus publics d'ici au 31 mars prochain.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.

La Feuille d'avis officielle sera électronique et gratuite

Le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (LFAO) permettant le passage à la primauté de la version électronique (voir [présentation](#)). Ce projet vise à aligner la pratique du canton de Genève sur celle de la Confédération qui, depuis le 1^{er} janvier 2016, a inversé la primauté du support papier sur le numérique pour l'ensemble de ses publications officielles.

Pour le Conseil d'Etat, ce changement s'impose aujourd'hui, les progrès en matière de technologies de l'information et de la communication ayant amené une évolution des attentes et habitudes des usagers – professionnels pour la plupart – des publications officielles. Le passage à la primauté de la version électronique de la FAO genevoise aura pour conséquence la suppression de son impression papier ainsi que le rapatriement de la gestion de sa production à l'interne de l'Etat de Genève. A noter qu'en Suisse, plusieurs autorités ont déjà franchi le pas de l'inversion de la primauté avec succès, à l'instar de la Feuille officielle suisse de commerce ou du canton d'Argovie, qui publie depuis plusieurs années déjà l'intégralité de sa FAO sur support numérique exclusivement.

Cette réorganisation transversale, menée par le département présidentiel avec le soutien de la direction générale des systèmes d'information (DSE) et en collaboration avec l'ensemble des départements ainsi que le pouvoir judiciaire, permettra de mettre à disposition de tous les citoyens les actes officiels publiés sur une plateforme électronique compatible avec les tablettes et smartphones. Accessible gratuitement sur Internet et répondant aux contraintes la [loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles \(LIPAD\)](#), la FAO numérique produite en interne permettra en outre de générer une économie annuelle estimée à environ 490'000 francs dès son entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2017, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.

Vicariat épiscopal : l'abbé Desthieux remplace Monseigneur Farine

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à Monseigneur Pierre Farine, qui s'apprête à quitter ses fonctions à la tête du Vicariat épiscopal de Genève, pour l'engagement remarquable dont il a fait preuve durant ses différents mandats en Suisse romande. Le gouvernement a relevé en particulier le travail accompli aussi bien à la tête du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, mais également au sein du vicariat de Genève.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs présenté ses vives félicitations à l'abbé Pascal Desthieux, qui remplace Mgr Farine dans la fonction de vicaire épiscopal de Genève à partir du 1^{er} mars 2016.

Le gouvernement se réjouit de cette désignation, qui offre au vicariat une agréable continuité avec le travail de l'abbé en qualité de vicaire adjoint. Sa grande expérience et son dynamisme lui permettront de poursuivre avec aisance les différents travaux entamés.

Modification de trois annexes du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques

Le Conseil d'Etat a adopté la modification de trois annexes du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP).

Modèle de compte de campagne pour les prises de position lors de votations (REDP, annexe 3)

Le modèle de compte de fonctionnement destiné aux groupements ayant déposé une prise de position lors des votations a été complété. A l'instar des partis politiques, les groupements devront dorénavant indiquer les dons versés à d'autres formations politiques et à d'autres organismes. Ces dons constituent des charges de campagne qu'il convient de pouvoir identifier.

Liste des communes ayant délégué le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums fédéraux au service des votations et élections (REDP, annexe 4)

La commune de Corsier a été ajoutée aux trente-neuf autres communes qui ont délégué le contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendums fédéraux au service des votations et élections (SVE). La délégation de cette tâche fait l'objet d'une convention entre la commune et le SVE et est effectuée contre rémunération.

Détermination du nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal (REDP, annexe 5)

Conformément à la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), le Conseil d'Etat a constaté, sur la base des rôles électoraux au 31 décembre 2015, le nombre d'électeurs et d'électrices du canton et de chaque commune. Sur cette base le Conseil d'Etat a déterminé, pour le canton et pour chaque commune, le [nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal](#) (voir également [point de presse du 4 février 2015](#)).

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Initiative « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales » : validité constatée

Sur la base des compétences qui lui sont conférées par la constitution de la République et canton de Genève, le Conseil d'Etat a pris un arrêté déclarant valide l'initiative populaire communale en Ville de Genève « Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales ».

L'initiative demande que les autorités de la Ville de Genève ne permettent l'utilisation du domaine public communal à l'occasion des Fêtes de Genève qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif. Ce comité devra en outre veiller au respect d'un certain nombre de garanties, que l'initiative énumère.

L'initiative devra être portée à l'ordre du jour du Conseil municipal de la Ville de Genève, avec un rapport du Conseil administratif sur sa prise en considération, au plus tard trois mois suivant la publication dans la Feuille d'avis officielle de l'arrêté du Conseil d'Etat sur sa validité. Le Conseil municipal devra ensuite se prononcer sur sa prise en considération au plus tard douze mois après la constatation de son aboutissement, soit le 16 octobre 2016.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Aboutissement de trois référendums cantonaux

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la loi modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (Renforcement du frein à l'endettement) (D 1 05 – 11398) du 13 novembre 2015.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- signatures annoncées : 20'796
- signatures contrôlées : 7504
- signatures validées : 7434

Le nombre de 7403 signatures, correspondant à 3% des titulaires des droits politiques tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 pour faire aboutir le référendum, étant atteint, celui-ci a abouti.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (Imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé) (D 3 08 – 11683) du 15 octobre 2015.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- signatures annoncées : 1211
- signatures contrôlées : 549
- signatures validées : 519

Le nombre de 500 signatures, correspondant à 500 titulaires des droits politiques tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 pour faire aboutir le référendum, étant atteint, celui-ci a abouti.

Enfin, le gouvernement a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum cantonal contre la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires) (L 5 20 – 11408) du 13 novembre 2015.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- signatures annoncées : 1072
- signatures contrôlées : 537
- signatures validées : 519

Le nombre de 500 signatures, correspondant à 500 titulaires des droits politiques tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 pour faire aboutir le référendum, étant atteint, celui-ci a abouti.

Les dates des votations populaires sur ces trois objets seront fixées ultérieurement.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
3 mars 11h00	Opération-pilote d'assainissement des bâtiments de la Cité d'Onex	Manège d'Onex Route de Chancy 127 1213 Onex	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25